

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE – MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

**PRESENTS** : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D – RIVIERE E – SOULERE A – PRISSE S  
LESBARRERES F – BRUGUERA M — KUSTRE/CRAMPE C – COURTADE F – SOUBIROUS JB  
CAUSSIEU P - VERGEZ O –

**ABSENT** : GOMER S - **ABSENT EXCUSE** : MINCHELLA D

Secrétaire de séance : SOULERE Angeline

### Ajout de deux points :

- **Point 13** : Décisions modificatives station de ski
- **Point 14** : Tarif ski nordique
- 

### 1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

13 Pour

### 2. Tarifs des redevances eau potable et assainissement pour l'année 2022

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

2022	Eau			Assainissement	
	Forfait	Prélèvement	Pollution	Forfait	Modernisation
Forfait habitation seule	120	2,00	28,00	130,00	20,00
Meublé locatif	50	2,00	28,00	49	20,00
Camping / emplacement	4	0,10	0,50	4	1,00
Hôtel, chambres / pers	5	0,10	1,00	5	1,00
Gîtes groupe, centres / pers	5	0,10	1,00	5	1,00
Bar-resto	186	4,00	56,00	195	40,00
Commerces	42	1,00	14,00	45	10,00

Vote : 12 pour - 1 abstention : P. CAUSSIEU

### 3. Tarifs régies de recettes communale + cantine scolaire –

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

#### Patinoire

PATINOIRE	Prix public Entrée	Prix public Entrée + patins	*Partenaire Entrée	*Partenaire Entrée + patins
Adulte	4	7	3,20	5,60
Enfant de 0 à 5 ans	Gratuit	2	Gratuit	1,60

Enfant de 6 à 14 ans	3	6	2,40	4,80
Etudiant	3	6	2,40	4,80
Adulte groupe > 10 pers	3	6	2,40	4,80
Enfant groupe > 10 pers		3		2,40
Pack famille (2 adultes + 3 enfants ou 1 adulte + 4 enfants) Enfant 14 ans maximum	26			20,80
Location patins seuls	3€			

\*Tarifs partenaire : 20% de réduction sur présentation du forfait du jour.

Stations de ski Gavarnie-Gèdre-Hautacam + Luz-Ardiden + Tourmalet + hébergeurs Gavarnie-Gèdre

- Entrée gratuite (paiement seulement des patins) sur présentation du forfait saison

Vote : 13 pour

### Piscine -

PISCINE	ADULTES	ENFANTS 6 à 17 ans inclus
Abonnement 6 entrées	15,00	12,00
Abonnement saison été	40,00	30,00
Prix public	3,50	2,50
Groupe > 10 pers	3,00	2,00
Groupe + 20 pers	2,50	2,00

Glaces : Cône = 2,50 € Calipo = 2,00 € - Magnum = 3,00 €

Boissons fraîches = 2,50 € - Boissons chaudes = 1,00 € le café ; 1,50€ le chocolat

Vote : 13 pour

### Troumouse -

#### Tarifs aller/retour :

- Adulte : **8 €**
- Enfant de 6 à 11 ans inclus : **5 €**
- Enfant jusqu'à 5 ans inclus : **Gratuit**
- Groupe (+ de 15 personnes) : **5 €** par personne (uniquement aller/retour)

#### Tarifs Retour :

- Adulte : **5 €**
- Enfant de 6 à 11 ans inclus : **3 €**

Vote : pour 13

### Cantine scolaire.

Cantine scolaire	Prix repas
Elève	3,00
Commensaux	4,50

Vote : pour 13

### Parking Gavarnie :

- 5 € / 24h pour les voitures
- 8 € / 24h pour les camping-cars

Vote : pour 13

#### **4. Convention d'occupation du domaine public.**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande de la société OGOXI-OGOXE qui souhaite installer un capteur de mesure de hauteur d'eau sur Gavarnie au Pont de Bareilles, afin de surveiller l'évolution des phénomènes d'inondations. A cet effet, une convention d'autorisation d'occupation du domaine public devra être signée pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

Vote : pour 13

#### **5. Prise en charge forfaits ski hiver 2021/2022**

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de prendre en charge les forfaits saisons hiver 2021-2022 suivants :

Adulte (employés communaux, élus) .....	161,00€
Enfant (de 0 à 17 ans inclus) : .....	118,00 €
Enfant (moins de 5 ans) : .....	5,00 € (coût du support)
Enfant (de 5 ans à 11 ans) : .....	60,00 € (Gavarnie-Gèdre et Hautacam uniquement)

Le Conseil municipal décide de prendre en charge ces forfaits.

Vote : pour 13

#### **6. Maîtrise d'œuvre travaux assainissement - Auberge du Maillet -**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réhabilitation de l'assainissement de l'auberge communale du Maillet.

A cet effet, la société CETRA – sise à 12, rue de l'artisanat à 64110 LAROIN qui avait réalisé en 2015 l'étude de faisabilité d'un assainissement autonome a remis une offre concernant la maîtrise d'œuvre pour un montant de **7.950 € HT**.

Vote : pour 13

#### **7. Convention prestations transports sanitaires –**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les conventions avec les ambulanciers pour les transports sanitaires en station de ski.

Elle propose de conclure cette prestation avec les Ambulances CAUSSIEU, basées à LUZ SAINT SAUVEUR, (et les Ambulances des CIMES basées à PIERREFITTE-NESTALAS, le SDIS à Bordères sur l'Echez et l'Entreprise de Taxi LAVANTES à LUZ SAINT-SAUVEUR, en cas d'indisponibilité) selon les tarifs d'évacuation arrêtés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Approuve la convention à intervenir avec les Ambulances CAUSSIEU, les Ambulances des CIMES, le Taxi LAVANTES et le SDIS.
- Donne pouvoir à Madame le Maire à l'effet de les dites conventions.

Vote : pour 13

## 8. Actualisation des frais de secours sur pistes – Saison hiver 2021/2022

Madame le Maire indique que chaque année, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'actualisation des frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique de la randonnée, du ski nordique et toutes disciplines de glisse sur neige assimilées.

Pour l'hiver 2021/2022, le Conseil municipal les fixe comme suit :

<b>1<sup>ère</sup> catégorie (front de neige)</b>	<b>48 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> catégorie zone A (zones rapprochées)</b>	<b>195 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> catégorie zone B (zones éloignées)</b>	<b>340 €</b>
<b>4<sup>ème</sup> catégorie zone C (hors-piste)</b>	<b>665 €</b>

Les frais de secours hors-piste secouriste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit etc..... donneront lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :

- Coût/heure pisteur secouriste **50 €**
- Entre 21 heures et 6 heures du matin, les heures de pisteurs secouristes sont majorées de 100 %**
- Coût/heure chenillette **220 €**
  - Coût/heure scooter **35 €**
  - Coût/heure véhicules 4x4 **35 €**

Vote : pour 13

## 9. Convention Hélicoptères P.I.D.A. – Saison hiver 2021/2022

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (P.I.D.A.), pour la sécurisation de la station de ski, la mise en œuvre d'un hélicoptère est nécessaire pour effectuer des déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage.

Il présente les conventions à intervenir avec la Société Hélicoptères de France et la Société SAF Hélicoptère nécessaires pour effectuer des déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Approuve l'utilisation de l'hélicoptère, dans le cadre du P.I.D.A.
- Approuve les propositions de conventions telles que présentées par Madame le Maire.
- Donne pouvoir à Madame le Maire à l'effet de signer les dites conventions.

Vote : pour 13

## 10. Participation communale à la maison de santé du Pays Toy

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande de participation financière relative au projet de construction de la maison de santé du Pays Toy.

La part incombant à la Commune de Gavarnie-Gèdre s'élèverait à **842,74 €**.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE la participation pour un montant de **842,74 €**.
  - AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.
- Cette somme permet de créer un premier budget pour la mise en place du syndicat.

Les fonds nécessaires sont prévus sur le Budget sur le compte 65548.

Appel d'offre lancé

Ouverture des offres : 3 décembre

Choix des architectes : 29 décembre

Vote : pour 13

### **11. Maintien des trésoreries d'Argelès-Gazost et Luz Saint Sauveur**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets présentés dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Vu le transfert programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la gestion des collectivités locales de la trésorerie d'Argelès-Gazost et des collectivités locales de la trésorerie de Luz-Saint-Sauveur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour implanter une antenne du service de gestion comptable de Tarbes.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de s'opposer à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en zone de montagne et à la restructuration des trésoreries d'Argelès-Gazost et de Luz-Saint-Sauveur selon ces modalités.

- Et exige la création d'un service de gestion comptable de pleine compétence (tenue des comptes des collectivités locales et établissements publics locaux) à Argelès-Gazost et à Luz-Saint-Sauveur avec création d'un conseiller des décideurs locaux de la CCPVG communauté de communes du Pays de la Vallée des Gaves ainsi que le maintien d'un véritable accueil fiscal de proximité pour les contribuables du territoire.

Vote : pour 13

### **12. Décisions modificatives du budget assainissement :**

#### **Budget annexe assainissement - Décision modificative n° 2**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe assainissement, à savoir :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses : 0 €**

Cpte 2031/71 Etude assainissement Maillet ..... 8 000,00 €

Cpte 2313/50 Construction STEP réseaux..... - 8.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits.

Vote : pour 13

#### **Budget annexe eau potable - Décision modificative n° 2**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe eau potable, à savoir :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses : 0 €**

Cpte 21531/96 Réseau eau la Raille..... - 1.700,00 €

Cpte 2183/89 achat informatique..... 1 700,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits.

### **13. Décision modificative station de ski**

Volonté de diversifier l'offre au niveau de la station de ski : création d'une piste de fond sur le St André +

création bar de glace

Proposition achat d'une dameuse (kassbohrer PB600) avec une cabine 20 places neuve

Prix 146 000 € HT avec garantie 18 mois ou 600h

Offre reprise 2 dameuses : (300 de 2005 et 400 de 2008) : 21 000€ HT

Aide Plan venir montagne : 20 000 € HT

Aide Conseil Départemental : 24 000€ HT

Pendant le KL, Kassbohrer prête une dameuse treuil pendant 10 jours.

Stem va reverser 35 000€ ht à la Mairie (aides covid)

Mise en place de rotation pour amener les fondeurs au St André. La dameuse Liner servira pour l'entretien de la piste de fond (remise en état par mécanicien de la station).

Projet : Bar en glace

Découverte du domaine au lever du Soleil : première trace avec pisteur

Sortie du soir : découverte du domaine avec apéritif

Piste snowtubing

Achat de matériel de carabine : initiation au biathlon

Vote : pour 13

#### 14. Fixation tarifs espace nordique

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de fixer les tarifs relatifs au ski nordique :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ Approuve les tarifs suivants :

RUBRIQUE	Adulte > 18 ans	Jeune 12 à 17 ans	Enfant De 5 à 12 ans	Enfant < 5 ans	Description
Forfait ski nordique	6	4	4	0	Redevance : accès à l'espace nordique, payable aux caisses, pour toute circulation dans la zone nordique sécurisée, damée, balisée et tracée
Navette espace « Montagnette « aller-retour	10	10	10	0	Ticket valable pour 1 aller et 1 retour, payable aux caisses, pour transport en dameuse jusqu'au plateau du Saint André, bar de glace. Tarifs pour les piétons + les détenteurs du forfait saison. A compléter par la redevance pour les skieurs qui vont évoluer dans la zone nordique. Premier départ à 9h30 et dernier retour à 16h30.
Forfait nordique + accès à l'espace nordique en dameuse	15	13	13	0	Correspond à la redevance + le transport en navette. Pas d'autre mode d'accès proposé. En cas d'affluence, la montée par le télésiège Labas blanc sera acceptée sur présentation du ticket navette.
Balade en dameuse le soir	28	28	28	10	1h30 de sortie en dameuse après la fermeture des pistes. Départ 17h30, arrêt au sommet de la station pour observer le soleil couchant et dégustation d'un apéritif gourmand/boisson (assiette charcuterie, fromage du pays, pain, vin/jus de fruit). Pas besoin de forfait ski. Sur réservation uniquement. Retour en dameuse. Minimum 5 personnes

Premières traces matin	20	20	20	5	Montée en dameuse jusqu'en haut du domaine, accompagné d'un pisteur. Dégustation d'un petit déjeuner au lever du soleil. Descente en ski avec le pisteur pour ouvrir les pistes. A compléter par un forfait ski valide le jour même pour continuer la journée de ski. Sur réservation uniquement. Minimum 5 personnes.
---------------------------	----	----	----	---	---

➤ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

### **15. Divers :**

#### **Budget Principal : Décision modificative N° 3**

Madame le Maire informe l'Assemblée, de l'absence de certains personnels titulaires pour congé de maladie, et qu'il est indispensable de recruter du personnel contractuel, pour assurer la continuité des services.

En conséquence, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires sur les comptes budgétaires suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES : 0,00 €**

- Cpte 6413 Pers non titulaire ..... 7 000,00 €
- Cpte 6451 cotisations Urssaf ..... 11 000,00 €
- Cpte 6454 Cotisations Assedic ..... 3 000,00 €
- Cpte 022 Dépenses imprévues ..... -21 000,00 €

Séance levée à 22h20